



## Mis en vente appartement meublée, locataire avec enfant en bas age

Par **Foyard**, le **29/03/2019** à **22:52**

Bonjour,

notre propriétaire nous a informé via huissier de sa volonté de vendre son appartement et nous avons 3 mois pour quitter les lieux, debut Aout.

Dans la region il est très difficil de trouver un logement et nous avons un enfant en bas age et un bebe.

Quels sont nos options?

1. Rester dans l'appartement, continuer a payer notre loyer, le bail va se terminer, combien de temps on peut rester comme ça, explusion, etc.. ?
2. Negocier avec le proprietaire via l huissier pour rester quelque mois en plus le temps de trouver mieux?

Merci

Par **Visiteur**, le **30/03/2019** à **08:49**

Bonjour

Si le propriétaire souhaite vendre son bien, c'est son droit, mais il doit le faire dans le respect des droits conférés au locataire, notamment en terme de délai de préavis.

Dans votre cas 3 mois avant échéance du bail, ce congé doit être envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception, acte d'huissier ou remise en main propre contre émargement ou récépissé.

Notez que rien n'empêche le bailleur de vendre le bien occupé.

Rester dans l'appartement sans avoir tenté d'obtenir un allongement de délai est une fausse bonne idée.